



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 15 décembre 2016

1. Environnement (Thierry Amy)

Projet PPA EoJorat Sud

Comme la Municipalité l'a annoncé dans ses communications de septembre 2016, notre Commune a fait recours contre la décision du Département du territoire et de l'énergie autorisant le plan partiel d'affectation relatif au projet de PPA EoJorat Sud. Cette procédure est actuellement pendante. Une réponse de la part de la commune de Lausanne, à l'origine du projet, ainsi que du Département cantonal précité sont attendues dans le courant du mois de janvier 2017.

La Municipalité envisage toujours d'organiser ces prochains mois une séance d'information ouverte à la population de Cugy et environs, non seulement sur le projet éolien précité, mais également sur le rôle de l'éolien dans le milieu urbanisé. Cependant, la difficulté à réunir autour de la même table les différents protagonistes ne permet pas, pour l'heure, de déterminer une date pour cette séance.

2. Urbanisme (Thierry Amy)

Révision du PGA – Avis aux propriétaires fonciers

La Municipalité a décidé, lors de sa séance du 5 décembre 2016, d'informer officiellement les propriétaires fonciers que la révision du Plan général d'affectation (PGA) de la Commune est en cours. Cette démarche vise à se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du PGA, ceci conformément à la législation en vigueur. Pour cette raison, et afin d'éviter des frais, les propriétaires ou promoteurs sont priés de contacter la Municipalité avant l'élaboration de tout projet. Cette information sera publiée dans la *Feuille des Avis Officiels* du 16 décembre 2016, ainsi que dans la prochaine PIO, et est d'ores et déjà affichée au pilier public ainsi que sur le site Internet de la Commune.

D'autre part, consécutivement à cette démarche, la Municipalité va définir dans les prochaines semaines un plan des zones réservées, ceci afin de lui donner la possibilité de suspendre, à titre conservatoire et pour un délai de cinq ans (prolongeable de trois ans), la constructibilité de secteurs définis qui prêterait des développements futurs de la Commune.

Parcelle RF n° 87 – Création d'une UAPE/Garderie

Dans l'attente d'une décision de la Commission foncière et rurale en ce qui concerne le morcellement de la parcelle RF n° 87/Cugy et l'affectation d'une partie de celle-ci en zone d'intérêt public, la Municipalité a lancé un appel d'offre auprès de plusieurs bureaux d'urbanisme, afin de procéder à la révision partielle de son PGA.

Cette révision aura pour objectif de permettre l'affectation de la partie de la parcelle précitée en zone d'intérêt public en vue de rendre possible, une fois l'acquisition du terrain effectuée, la réalisation d'une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) scolarisés sur le territoire de la Commune, ainsi que le transfert de la Garderie Arc-en-Ciel.



Vu les contraintes financières de notre Commune pour 2017, et de manière plus générale pour la prochaine législature, la Municipalité a décidé de réaliser ce projet par le biais d'investisseurs privés qui se verront attribuer un mandat de droit public d'exploiter une UAPE/Garderie sur le site de la parcelle RF n° 87/Cugy. Etant donné le caractère confidentiel des discussions en cours, il n'est pas possible à ce stade pour la Municipalité de communiquer plus avant sur les modalités de mise en œuvre de ce projet. Elle tiendra le Conseil dûment informé le moment venu.

3. Affaires générales (Thierry Amy)

Mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel communal

Le 28 novembre 2016, le personnel communal a été informé par le syndic et le secrétaire municipal sur le contenu du nouveau Règlement du personnel communal, ainsi que sur les changements que ce dernier apportera à la situation des employés concernés. Les employés de l'ASICE ont également participé à cette séance d'information, dans la mesure où cette association intercommunale devrait également adopter le nouveau Règlement du personnel de la commune de Cugy pour ses employés à partir du 1^{er} juillet 2017.

A l'issue de cette séance d'information, tous les membres du personnel communal se sont vus remettre leur lettre de licenciement, ainsi que leur nouveau contrat de travail garantissant leurs acquis. A ce jour, l'intégralité du personnel communal nous a retourné son nouveau contrat d'engagement, ce dont la Municipalité ne peut que se réjouir.

Réflexions sur de nouvelles sources de revenus

Vu la décision du Conseil communal du 29 octobre 2016 de maintenir le taux d'imposition ordinaire des personnes physiques et morales à 70%, la Municipalité a lancé un vaste programme de réflexion sur la création de nouveaux revenus pour la Commune. Cette démarche, qui s'inscrit dans une perspective à moyen et long terme, s'articulera sur plusieurs axes :

- d'une part, la Municipalité entreprendra un travail réglementaire de fond en vue de déterminer dans quelle mesure elle peut élargir les prestations soumises à émolument administratif, respectivement actualiser le montant de ses émoluments en comparaison avec les communes avoisinantes ;
- d'autre part, la Municipalité adoptera de nouvelles taxes, notamment en lien avec la nouvelle planification territoriale de la Commune (révision du PGA et du règlement des constructions) qui devra être adoptée d'ici la fin de cette législature (2021) au plus tard, conformément à la nouvelle réglementation cantonale qui entrera prochainement en vigueur (Plan directeur cantonal (PDCn) et Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC)) ;
- et enfin, elle adoptera une réglementation-cadre favorable à l'établissement de nouveaux commerces et au développement d'une offre d'activités de loisirs et touristiques sur le territoire communal permettant de générer à terme des revenus pour notre Commune.

La démarche envisagée par la Municipalité dans ce contexte sera complexe, dans la mesure où son succès dépendra de l'efficacité et de l'acceptabilité par les autorités et la population des nouvelles réglementations à adopter, du débat politique inévitable qui l'entourera que ce soit par devant le Conseil communal ou au sein de la population et des milieux économiques concernés, ainsi que des nouvelles exigences légales et réglementaires imposées par le Canton et la Confédération durant cette période.



Le succès d'une telle démarche dépendra, enfin, de la capacité de notre Commune à pouvoir négocier avec l'Etat un nouveau plan d'affectation communal (PGA) qui permette et sous-tende les développements économiques désirés pour les vingt à trente prochaines années.

Notre Commune dispose d'atouts, en particulier son statut de Centre local, que la Municipalité cherchera non seulement à défendre, mais également à mettre en valeur le mieux possible, de telle manière à assurer un développement pérenne et harmonieux de notre Commune sur le moyen et long terme.

4. Affaires sociales (Jean-Pierre Sterchi)

Propositions d'activités

Les deux activités (Yoga du rire et Thé dansant) ont été mises sur pied cet automne, comme annoncé dans les *Reflets de Cugy*. A ce jour, le Thé dansant connaît un succès réjouissant. Le nombre de participants était de 42 le 24 novembre, dont dix personnes résidant à Cugy. La prochaine et ultime date de l'année était fixée aujourd'hui même, le jeudi 15 décembre, et le succès est confirmé ! Cette activité sera très vraisemblablement à nouveau proposée à la population l'année prochaine.

En revanche, l'autre activité, le Yoga du rire, ne connaît pas le même succès et ce constat est presque normal compte tenu de la particularité de cette offre. Une réflexion sera menée afin de savoir s'il est judicieux de renouveler cette activité en 2017.

5. Formation de jeunesse (Jean-Pierre Sterchi)

Association scolaire de Cugy et environs (ASICE)

Le Comité directeur de l'ASICE est en attente de l'acceptation des nouveaux statuts et du règlement du Conseil intercommunal (CI) de l'ASICE par le Canton. Pour rappel, ces documents ont déjà été acceptés par le Conseil communal de Cugy et par le CI de l'ASICE.

Une séance extraordinaire du CI sera nécessaire pour assermenter les nouveaux délégués des quatre villages afin de leur permettre de prendre leur fonction avant le Conseil intercommunal du 28 mars 2017 consacré essentiellement aux comptes et au rapport de gestion. La date de la séance supplémentaire est fixée au mercredi 1^{er} février 2017 à 18 heures, sous réserve de l'acceptation de nos statuts et de notre règlement par le Département des institutions et de la sécurité (DIS).

6. Sécurité publique (Gérald Chambon)

Commission de police – Appel aux volontaires

La Municipalité a décidé de reconstituer la Commission municipale de police. Vu les restrictions budgétaires pour l'année 2017, il n'a pas été prévu de poste au budget pour la rémunération des membres de cette commission. Cependant, il est urgent que certains travaux puissent être lancés, en particulier en lien avec la révision envisagée de notre règlement de police, afin de pouvoir promouvoir l'établissement de commerces sur le territoire de notre Commune, ainsi que développer les activités de loisirs et événements ponctuels, afin de mieux faire connaître notre village. La Commission de police devra également se pencher sur l'opportunité de l'introduction de macarons pour les places de stationnement sur le domaine public.

La Municipalité lance donc un appel aux volontaires. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à Gérald Chambon.